



CD TARASCON

VISITE DU DI

De l'écoute... maintenant des actes !

À l'occasion de sa récente prise de fonction, le Directeur interrégional a souhaité rencontrer les organisations syndicales le jeudi 6 août 2026 lors de sa visite au Centre de détention de Tarascon. Cette rencontre, en présence de deux syndicats dont l'UFAP UNSa Justice, a notamment permis d'échanger sur le projet de signature d'un plan interrégional avec l'ARS pour l'agrandissement de l'unité sanitaire, mais également sur les difficultés rencontrées quotidiennement par les personnels de notre établissement.

Le projet de l'agrandissement de l'unité sanitaire du CD de Tarascon, va permettre d'améliorer la prise en charge des détenus. Le bureau local **UFAP UNSa Justice** a immédiatement rappelé qu'aucune extension, réorganisation ou nouveau projet ne peut être envisagé sans prendre en considération la question essentielle **des effectifs nécessaires à son fonctionnement**. Tout nouveau dispositif doit impérativement être accompagné des moyens humains correspondants !

Le Directeur interrégional s'est montré particulièrement attentif à nos conditions de travail et à la situation préoccupante des effectifs. Afin d'éviter l'effondrement lié au manque de personnels, il souhaite maintenir un taux de couverture des effectifs à hauteur de **85 %**, alors que notre établissement devrait se rapprocher dangereusement des **80 % dès le mois de septembre**. Dans ce contexte, le CD de Tarascon va bénéficier de **5 sorties d'école issues de la 224ème promotion d'élèves surveillants**. Cependant, le Directeur interrégional a également rappelé qu'il était contraint de prioriser et de flécher une partie des effectifs disponibles vers le **CP Aix-Luynes** et le **CP Marseille**. Pour le bureau local **UFAP UNSa Justice**, la situation de Tarascon nécessite elle aussi des réponses concrètes et rapides.

De même que le Directeur interrégional, le bureau local **UFAP UNSa Justice** attend avec impatience les conclusions du rapport du **BIOS**, faisant suite à l'audit sollicité par notre organisation syndicale lors de **l'audience avec l'ancien DI du 4 novembre 2025**. Cet état des lieux précis du fonctionnement du CD de Tarascon doit permettre d'identifier clairement les marges de manœuvre possibles concernant les effectifs de jour comme de nuit. Pour **l'UFAP UNSa Justice**, ce rapport doit désormais déboucher sur des mesures concrètes.

Le Directeur Interrégional s'est montré particulièrement sensible à nos revendications concernant **l'absentéisme grandissant et l'épuisement chronique des personnels de terrain**. Les échanges ont également fait apparaître plusieurs points de convergence autour de l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail des agents. Le Directeur interrégional partage notamment notre volonté de renforcer le rôle du surveillant acteur, de développer le travail en **îlotage**, de mieux sécuriser les mouvements en détention et de favoriser la mise en place des journées continues. Pour **l'UFAP UNSa Justice**, ces orientations doivent désormais se traduire concrètement sur le terrain afin d'améliorer durablement les conditions d'exercice et la sécurité des personnels.

Concernant les personnels de détention et les **ELSP**, le bureau local **UFAP UNSa Justice** a dénoncé le manque de moyens budgétaires qui engendre aujourd'hui de réelles difficultés dans l'accomplissement des missions. Les agents doivent pouvoir travailler et intervenir dans des conditions optimales de sécurité. Nous avons notamment alerté sur les difficultés liées au renouvellement des tenues pare-coups, des pantalons d'intervention et des housses de gilets pare-lames. Le Directeur interrégional et Madame la Cheffe d'établissement se sont montrés attentifs aux difficultés exposées et ont indiqué qu'une attention particulière serait portée à ces problématiques dans le cadre du **Plan des Risques Sécuritaires (PRS)**.



Le temps d'échange n'a malheureusement pas permis d'aborder l'intégralité des sujets que nous souhaitons porter. Pour autant, le bureau local **UFAP UNSa Justice** a tenu à interpeller le Directeur Interrégional et Madame la Cheffe d'établissement sur un dossier important qui concerne la création de **sanitaires au sein du PCI**. Ce poste étant tenu **24 heures sur 24**, les possibilités de relève deviennent de plus en plus compliquées compte tenu du manque d'effectifs et cette situation doit impérativement trouver une solution.

Deux sujet n'ont pu être abordé comme celui concernant le **vestiaire destiné aux personnels féminins** qui ne dispose actuellement que d'une seule douche et d'un espace particulièrement restreint pour permettre aux agentes de se changer dans des conditions dignes et adaptées. Ce dossier fera l'objet d'une **prochaine intervention de l'UFAP UNSa Justice auprès du Directeur Interrégional**.

Le deuxième sujet fait référence à l'attention particulière et bienveillante qui doit être portée à l'accueil de nos futurs collègues surveillants stagiaires. Ils devront être **accompagnés, encadrés et formés dans les meilleures conditions possibles pendant leur stage**, afin de leur permettre d'appréhender sereinement leur nouveau métier et d'exercer correctement leurs missions au sein du CD de Tarascon.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les secrétaires généraux de l'UFAP UNSa Justice Paca Corse sont d'ores et déjà intervenus auprès de la DISP ainsi que de la cheffe d'établissement afin de régler une problématique liée aux conditions de stage de nos collègues.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** remercie le Directeur Interrégional ainsi que Madame la Cheffe d'Établissement du CD de Tarascon pour leur disponibilité, leur écoute et l'attention portée aux problématiques soulevées. Cette rencontre aura permis de faire entendre les difficultés réelles rencontrées par les personnels.

Désormais, au-delà de l'écoute, les agents attendent des réponses, des moyens et des actes !

MAIS...

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** ne peut toutefois s'empêcher de relever un fait pour le moins surprenant. C'est **la soudaine crise identitaire d'une organisation syndicale** qui, après avoir fait acte de présence lors de cette audience (et le terme « présence » prend ici tout son sens), semble désormais vouloir s'attribuer, dans leur tract, toute la paternité des revendications formulées par l'UFAP UNSa Justice. Quelle modestie ! Qui sait, ils en ont peut être la propriété intellectuelle ! À ce rythme, il ne manquerait plus qu'ils demandent des droits d'auteur... Mais à force de contempler son propre nombril, il devient forcément compliqué d'apercevoir le travail réalisé par les autres.

Comme le rappelle un vieil adage : « **Quand on n'est pas capable de débattre d'un sujet, on discrédite le messager** » (*argumentum ad hominem*).

Il est également utile de rappeler que cette même organisation syndicale n'avait pas souhaité participer au **blocage du CD de Tarascon du 27 avril 2026**. Cela n'avait pourtant pas empêché ses représentants régionaux de se pointer furtivement devant la porte de l'établissement et se faire tirer le portrait pour une petite photo "post-crise" pour l'ego, ou "photo souvenir" pour enrichir et exister sur les réseaux sociaux appauvris ; tout en repartant aussi discrètement qu'ils étaient arrivés, sans même prendre le temps d'échanger avec les collègues présents. Une mobilisation express en quelque sorte, chacun appréciera. Il faut reconnaître une chose, en matière de communication, certains ne manquent décidément jamais d'imagination. **Plus c'est gros, plus ça passe... Ils osent tout, et c'est même à ça qu'on les reconnaît ! Balayez devant votre porte avant de balayer celle des autres...**

Tarascon, le 10 août 2026

Le bureau local
UFAP UNSa Justice du CD de Tarascon

